



**Conseil d'administration du 28 septembre 2018**

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 22

Membres ayant donné mandat : 5

Nombre de voix : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION n°20180500**

**REMISE GRACIEUSE POUR DEFICIT DE CAISSE DE LA REGIE DE RECETTES**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 17 septembre 2018, s'est réuni le 28 septembre 2018 à 9h30, au musée Maison Rouge à Saint-Jean-du-Gard, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. François BOURNEAU, Mme Emilie PERRIER, représente M. Sébastien FOREST, M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, M. Jean-Michel RIEUTORD, représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Alain ARGILIER, M. Jean HANNART, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Patrick DELEUZE, Mme Antonia CARILLO, Mme Michèle MANOA, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, représente aussi M. Denis BOUAD, M. Georges ZINSSTAG, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, M. Lucien AFFORTIT, Mme Jeannine BOURRELY, M. Jean-Pierre LAFONT, M. André THEROND, M. Daniel SEVEN.

Ayant donné mandat : Mme Catherine CIBIEN a donné mandat à Mme Michèle MANOA, Mme Brigitte DONNADIEU a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Line ROUSTAN a donné mandat à M. André THEROND, Mme Florence PRATLONG a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Anne-Caroline PREVOT a donné mandat à M. Jean-Pierre ALLIER,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,

Vu la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963, et notamment son article 60,

Vu les décrets n°2008-227 et n°2208-228 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction codificatrice n°05-042-M9-R du 30 septembre 2005,

Vu l'instruction comptable commune,

Vu le rapport de constatation d'un déficit de caisse réalisé par la régisseuse de l'EP PNC en date du 6 septembre 2018,

Vu l'ordre de reversement adressé par la directrice de l'EP PNC à l'attention de Mme la régisseuse de l'EP PNC en date du 17 septembre 2018,

Vu la demande en remise gracieuse de Mme Chantal BLECON, régisseuse de l'EP PNC, en date du 21 septembre 2018,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration de l'EP PNC décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Mme Chantal BLECON, pour déficit de caisse de la régie de recettes, pour un montant de 73,00 €,
- d'opérer les écritures comptables associées.

La directrice,



ANNE LEGILE



Le président du conseil d'administration,



HENRI COUDERC